



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## réductions d'impôt

Question écrite n° 115431

### Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le montant des coûts journaliers des maisons de retraite. Plus onéreux qu'un maintien à domicile, ces frais sont de surcroît non déductibles du montant des impôts, contrairement aux aides ménagères, aux auxiliaires de vie, au portage de repas à domicile dont peuvent bénéficier des personnes âgées à leur domicile. Ainsi des personnes âgées qui se trouvaient exonérées d'impôts depuis plusieurs années grâce à des déductions fiscales doivent, du fait de leur impossibilité de rester à domicile, supporter le coût très onéreux d'une maison de retraite et de surcroît se voir assujetties à nouveau à l'impôt sur le revenu. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de prendre des mesures pour remédier à cette situation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Georges Colombier](#)

**Circonscription :** Isère (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 115431

**Rubrique :** Impôt sur le revenu

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 janvier 2007, page 194

**Question retirée le :** 16 janvier 2007 (Retrait à l'initiative de l'auteur)